

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
N°21/22**

**ADOPTION DU  
PROCES-VERBAL DU  
COMITE SYNDICAL DU  
21 OCTOBRE 2022**

**Séance du 15 décembre 2022**

Le Comité du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué, le 21 novembre 2022, s'est réuni au CINEDORI à Orry-la-Ville, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

**NOMBRE DE DELEGUES**

en exercice : 86

présents : 30

votants : 54

Date de convocation :  
21 novembre 2022

**PRESENTS :**

Collège des Régions : François DESHAYES

Collège des Départements : Nicole COLIN, Anthony ARCIERO.

Collège des Communes : Stéphane BECQUET, Cécile GAUVILLE-HERBET, Sylvie BOCOBZA, Véronique BRETENOUX, Béatrice BRUN, Yves CHERON, Fabrice DALONGEVILLE, Célia DELAHAYE, Philibert de MOUSTIER, Françoise DUBREUCQ, Agathe DUCHAUFFOUR, Guillaume DUCHESNE, Dominique DUFUMIER, Jean-Paul GAY, Sylvie LECLAIR, Anne LEFEBVRE, Cécile MALET, Patrice MARCHAND, Thierry MARVILLE, Thierry PICHERY, Jérôme PINSSON, Hugues RIBIOLLET, Corinne TANGE, Patrice URVOY, Evelyne VAN HAECKE, Dominique VERDRU, Didier WROBLEWSKI.

**Avaient donné pouvoir** : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Hervé RENARD à François DESHAYES, Thibault HUMBERT à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Martine BORGGOO à Nicole COLIN, Gilles SELLIER à Nicole COLIN, Patrick BARRETT à Dominique VERDRU, Pierre BEMELS à Thierry PICHERY, Joël BOUCHEZ à Hugues RIBIOLLET, Thierry BROCHOT à Fabrice DALONGEVILLE, Daniel DRAY à Didier WROBLEWSKI, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND, Abderhamane GUERZOU à Dominique DUFUMIER, Daniel FROMENT à Jean-Paul GAY, Philippe FROIDEVAL à Jérôme PINSSON, Gérard KOTUSIK à Hugues RIBIOLLET, Paule LAMOTTE à Jérôme PINSSON, Pascale LOISELEUR à Cécile GAUVILLE-HERBET, Michel MANSOUX à Thierry PICHERY, Alexis MENDOZA-RUIZ à Yves CHERON, Stéphane PETERS à Patrice URVOY, Jacques RENAUD à Yves CHERON, Dimitri ROLAND à Patrice URVOY, Benoit THIBAUT à Didier WROBLEWSKI.

**Assistaient également** : Didier GROSPIRON, délégué suppléant d'Aumont-en-Halatte, Françoise BALOSSIER, Conseillère municipale déléguée Espaces verts / Paysage / Transition écologique de Senlis, Daisy COPEAUX, Directrice du Domaine forestier et immobilier du Château de Chantilly (Institut de France), Jean-Christophe HAUGUEL, Directeur-Adjoint du Conservatoire botanique national de Bailleul, Hervé LE BOULER, expert forestier (en visioconférence), Sylvie CAPRON, directrice du PNR.

Monsieur MARCHAND propose de procéder à l'approbation du procès-verbal du comité syndical du 21 octobre 2022.

Le Comité syndical, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal du comité syndical du 21 octobre 2022.

Pour copie conforme.

Le Président de séance,



Patrice MARCHAND

# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL OISE-PAYS DE FRANCE

## PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un octobre à vingt heures trente s'est réuni, au Centre Culturel de Coye-la-Forêt, le Comité syndical du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 29 Septembre 2022, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président du Parc.

Nombre de membres en exercice	<b>86</b>
Nombre de membres présents	<b>27</b>
Nombre de pouvoirs	<b>19</b>
Nombre de votants	<b>46</b>

### **PRESENTS :**

Collège des Régions : François DESHAYES

Collège des Départements : Nicole COLIN.

Collège des Communes : Françoise DUBREUCQ, Philibert de MOUSTIER, Corinne TANGE, Virginie PARDO, Serge LECLERCQ, Thierry BROCHOT, Hervé LECOEUR, Dominique DUFUMIER, Stéphane PETERS, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, Véronique BRETENOUX, Michel MANSOUX, Patrice URVOY, Joël BOUCHEZ, Alexis MENDOZA-RUIZ, James PASS, François DROUIN, Jérôme PINSSON, Agathe DUCHAUFFOUR, Thierry PICHERY, Dominique VERDRU, Didier WROBLESWKI, Yves CHERON, Sylvie BOCOBZA.

**Avaient donné pouvoir** : Manoëlle MARTIN à François DESHAYES, Jean-François RENARD à François DESHAYES, Stéphanie VON EUW à François DESHAYES, Martine BORGGOO à Nicole COLIN, Paule LAMOTTE à Jérôme PINSSON, Philippe FROIDEVAL à François DROUIN, Jean-Marie BONTEMPS à Michel MANSOUX, Frédéric SERVELLE à Serge LECLERCQ, Jacques RENAUD à Yves CHERON, Jean-Paul GAY à Didier WROBLEWSKI, Jean-Paul DOUET à Patrice URVOY, Daniel FROMENT à Hervé LECOEUR, Gilles GRANZIERA à Patrice MARCHAND, Pierre BEMELS à Alexis MENDOZA-RUIZ, Jennifer LEROUGE-MONTEIRO à Patrice MARCHAND, Sylvie LECLAIR à François DROUIN, Brice GRZESIAK à Dominique VERDRU, Baptiste MONMIREL à Véronique BRETENOUX, Patrick BARRETT à Daniel DRAY.

**Assistaient également** : Sébastien VANDRA, délégué suppléant de Nanteuil-le-Haudouin, Roger BÜHNEMANN, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Oise, Pierre BOUILLON, Responsable de l'Unité territoriale Oise-Ouest-Trois Forêt à l'ONF, Didier GRIMAUD et Philippe BEC, de Val d'Oise Environnement, Corentin BOULANGER Animateur LEADER du PNR, Sylvie CAPRON, Directrice du PNR. A noter que François DESHAYES présent en qualité de délégué de la

Région, représentait également, en qualité de Président, la Communauté de Communes de l'Aisne Cantilienne.

Monsieur MARCHAND propose, avant de démarrer la séance proprement dite, d'accueillir Monsieur Bruno GARNERONE du bureau d'études Champs libre qui va présenter les études d'aménagements paysagers en vue d'une gestion alternative des eaux pluviales qu'il a réalisées.

Il explique, en effet, qu'en raison du changement climatique générant des épisodes pluvieux de forte intensité et une augmentation des températures, les questions d'infiltration de l'eau pluviale et de végétalisation des centres-villes ou centres-bourgs sont devenues des enjeux. Il ajoute que le PNR a réalisé et financé, avec l'Agence de l'eau Seine Normandie, plusieurs études de désimperméabilisation des sols, à l'échelle de communes.

Il passe la parole à Bruno GARNERONE.

Bruno GARNERONE précise qu'il a réalisé les études de Viarmes, Mours, Chantilly et Nanteuil-le-Haudouin (en cours).

Il présente les études (cf. power point).

Des questions sont posées à l'issue de l'intervention.

Monsieur DRAY, Maire de LA CHAPELLE-EN-SERVAL, demande si le stabilisé est adapté aux personnes à mobilité réduite.

Bruno GARNERONE répond que oui.

Madame DUBREUCQ, Déléguée d'APREMONT, pose la question de l'infiltration des eaux potentiellement polluées.

Bruno GARNERONE répond que c'est la concentration des polluants dans le milieu qui pose problème et, qu'aujourd'hui, les experts, dont ceux de l'Agence régionale de santé, s'accordent pour préférer une diffusion de la pollution à sa concentration. Il ajoute, par ailleurs, que les végétaux agissent comme des dépolluants, à condition de planter des végétaux adaptés.

Madame DUBREUCQ demande si le bureau d'études a des retours d'expérience et s'il peut dire ce qui ne marche pas.

Bruno GARNERONE répond que cela fait 25 ans qu'il pratique ce système d'infiltration des eaux pluviales et que le facteur limitant est la capacité du gestionnaire à gérer ces noues.

Il précise que, malheureusement, la pression d'entretien est parfois telle que ces noues se réduisent à une pelouse rase ; qui ne remplit pas son rôle d'autoépuration. Il insiste sur le fait qu'il faut laisser pousser la végétation.

Monsieur MENDOZA-RUIZ, Délégué de NANTEUIL-LE-HAUDOUIN, estime que les communes doivent faire un gros effort de sensibilisation des équipes techniques et de la population. Il rapporte que sa commune a posé des panneaux explicatifs pour sensibiliser les habitants.

Madame DUBREUCQ demande si l'on doit caractériser les différents types d'eaux pluviales et adapter l'infiltration (les eaux issues des trottoirs étant moins polluées que celles traversant la chaussée).

Bruno GARNERONE répond que, sur le principe, on pourrait traiter en différenciant les cours en fonction de leur degré de pollution mais que cela requerrait beaucoup de place et serait très coûteux. Il juge que la question de la pollution n'est pas préoccupante.

Enfin, Bruno GARNERONE attire l'attention sur les zones d'activités et leur traitement dans les PLU. Il estime qu'il faut être très restrictif sur le débit de fuite.

Constatant qu'il n'y a plus de questions, Monsieur MARCHAND remercie Bruno GARNERONE pour cette présentation et ce débat.

Puis, il ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

## **I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

## **2 – ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 28 MARS 2022**

Le procès-verbal du Comité syndical du 28 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

## **3 - CANDIDATURE AU PROGRAMME LEADER 2023-2027**

Monsieur MARCHAND rappelle que le programme européen LEADER porté par le Parc naturel régional depuis 2018 arrive à son terme en 2022 et qu'afin de sélectionner les territoires qui bénéficieront du nouveau programme LEADER 2023-2027, la Région Hauts-de-France a lancé dans un premier temps un appel à manifestation d'intention, auquel le PNR a répondu en janvier 2022, puis un appel à candidatures, ouvert le 20 mai 2022.

Il rapporte que le territoire proposé pour le nouveau GAL (Groupe d'Action Locale) correspond à l'ensemble des communes membres du PNR, avec les différences suivantes :

- Creil est inéligible au programme LEADER en raison de sa population ;
- Saint-Vaast-de-Longmont appartient déjà au GAL du Compiégnois et sera incluse dans la candidature LEADER de celui-ci ;
- Fosses et Survilliers seront incluses dans la candidature LEADER de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France ;
- Chamant, Epinay-Champlâtreux et Nerville-la-Forêt, communes non adhérentes au PNR, seront incluses dans le GAL afin de respecter l'obligation de continuité territoriale.

Il passe ensuite la parole à Corentin BOULANGER, animateur LEADER en remplacement de Florian KINGELSCHMIDT dont le contrat a pris fin en septembre, pour une présentation du dossier de candidature.

Corentin BOULANGER rappelle les principes des programmes LEADER.

Puis il présente un bilan synthétique de la programmation LEADER 2018/2022.

Il rapporte que, pour répondre à l'appel à projet, le PNR a mis en place un comité de pilotage spécifique, présidé par M. GUERZOU et M. DRAY, et a initié une démarche de concertation auprès des partenaires publics et privés du territoire, qui s'est traduite par :

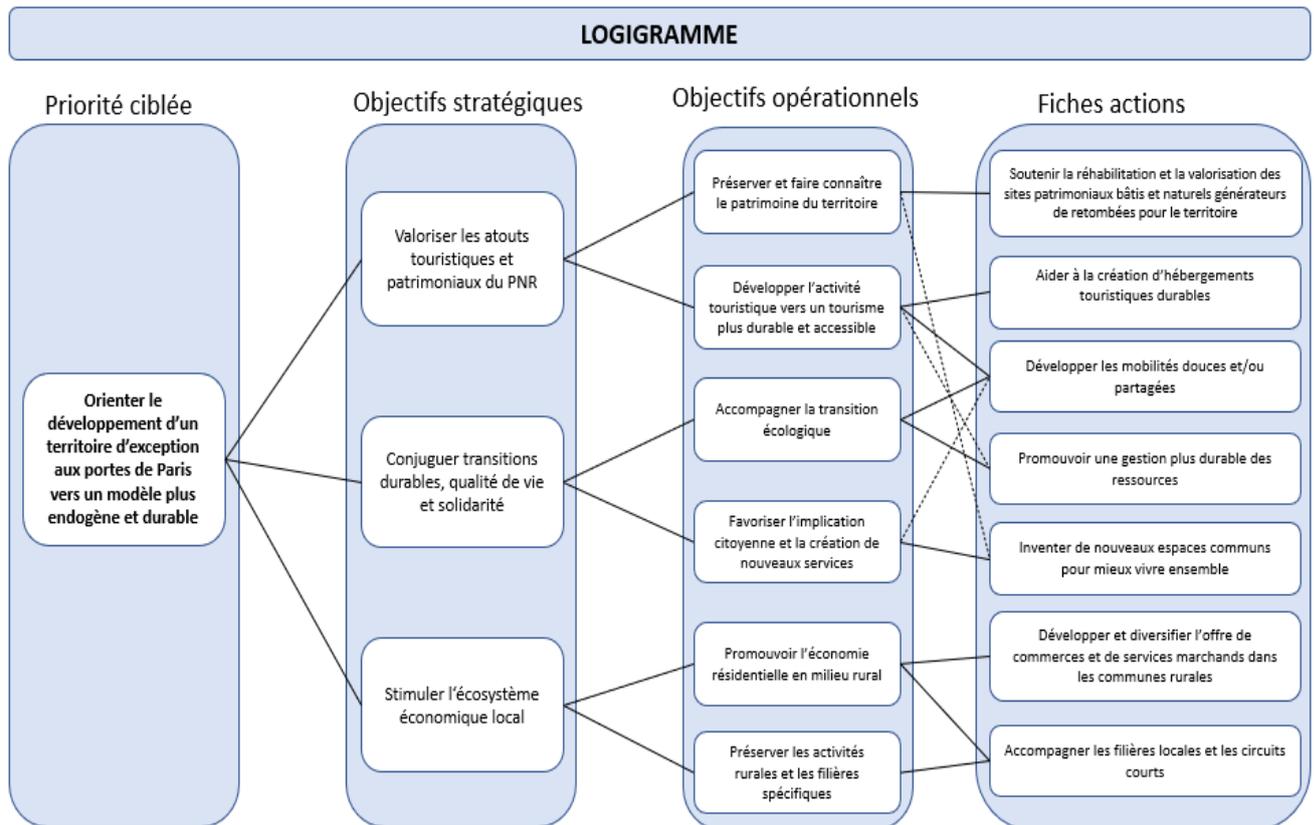
- Un 1er atelier participatif le 19 juillet 2022, qui a réuni 36 personnes et a permis de dégager les grands enjeux du territoire auxquels le programme LEADER devra répondre ;
- Un questionnaire adressé aux communes et EPCI du territoire, qui a recueilli 17 réponses et a permis de recenser 90 idées de projets ;

- Un 2nd atelier participatif le 5 septembre 2022, qui a réuni 34 des pistes d'actions concrètes et de les hiérarchiser.

Il explique qu'en croisant les éléments issus de cette concertation, les objectifs de la Charte et les orientations régionales inscrites dans l'appel à candidatures, le Comité de pilotage a élaboré une stratégie intitulée « **Orienter le développement d'un territoire d'exception aux portes de Paris vers un modèle plus endogène et durable** », comprenant trois objectifs stratégiques, déclinés chacun en deux objectifs opérationnels.

Il ajoute que ces objectifs aboutissent à la déclinaison de 7 fiches-actions qui permettront de sélectionner les projets éligibles aux crédits LEADER et d'atteindre la stratégie visée.

Il présente les objectifs stratégiques, opérationnels et les intitulés des fiches-actions.



Il détaille ensuite les fiches-actions et la maquette financière.

- FA1 – Patrimoine/Tourisme - 241 000 €
- FA2 – Hébergements - 240 000 €
- FA3 – Mobilités douces - 160 000 €
- FA4 – Ressources - 120 000 €
- FA5 – Nouveaux services - 100 000 €
- FA6 – Commerce - 150 000 €
- FA7 – Circuits-courts - 190 000 €
- FA8 – Coopération - 75 000 €
- FA9 – Animation - 240 000 €
- FA10 – Évaluation - 24 000 €

Puis, Corentin BOULANGER présente une proposition de composition du Comité de programmation avec 40 sièges (20 titulaires et 20 suppléants), 20 sièges pour les représentants publics (8 sièges pour les communautés de communes les plus intégrées géographiquement dans le PNR, 6 représentants des communes hors de ces communautés de communes, 6 élus du PNR) et 20 sièges pour les privés (6 chambres consulaires, 2 offices de tourisme, 2 experts en histoire et

patrimoine, l'AU5V, Bobe bike, Gîtes de France à l'échelle départementale, le producteur Oise-Pays de France, une association traitant de l'alimentation durable, la Compagnie des Tiers-Lieux HDF, Générations Solidaires Val-d'Oise, un guide nature et le CPIE des Pays de l'Oise.

Monsieur MARCHAND remercie Corentin BOULANGER pour cette présentation très claire et synthétique.

Il demande comment on peut d'ores et déjà communiquer ces informations.

Sylvie CAPRON répond que, pour l'instant, nous n'en sommes qu'au stade du dossier de candidature, que la Région peut très bien demander au PNR de retravailler son dossier et exclure certaines thématiques.

Elle ajoute qu'ensuite, la candidature couvre beaucoup de domaines et qu'il sera nécessaire que le Comité de programmation, quand il sera monté, définisse les critères de sélection des projets.

Monsieur MARCHAND demande à quelle date le nouveau programme sera opérationnel.

Corentin BOULANGER répond que la sélection des GAL, pour cette première vague, devrait avoir lieu en mai 2023 et que la convention pourrait être signée en septembre 2023.

Monsieur MARCHAND demande s'il y a d'autres questions ou observations.

Constatant qu'il n'y en a pas, il propose de valider ce dossier de candidature.

**A l'unanimité, le Comité syndical valide le dossier de candidature du Parc naturel régional Oise – Pays de France au programme LEADER 2023/2027 et autorise le Président à le déposer auprès de la Région Hauts-de-France.**

#### **4 – DECISIONS DU BUREAU ET DECISIONS DU PRESIDENT**

Monsieur MARCHAND commente la liste des décisions du Bureau et ainsi que celles qu'il a prises.

Considérant que le Comité syndical a délégué certains de ses pouvoirs au Bureau, il suggère aux membres du Comité syndical de lire attentivement les décisions du Bureau et de revenir vers lui s'ils avaient des questions ou des observations.

#### **5 - QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur MARCHAND demande s'il y a des questions diverses.

Constatant qu'il n'y en a pas, il clôt la séance à 22H00.

Yves CHERON

Patrice MARCHAND

Secrétaire de séance

Président